

Porter à connaissance relatif à un atelier mécanique
Ducos, NOUMEA

1. Formulaire de présentation

DOSSIER CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN :	Atelier mécanique pour véhicules légers
N° récépissé en cours	CS 20-3160-SI-2701 - DIMENC du 1^{er} septembre 2020

EXPLOITANT :	Personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) : dénomination ou raison sociale : SIDAPS forme juridique : SAS adresse du siège social : 43-45 rue Fernand Forest, Ducos, 98800 NOUMEA adresse de correspondance : BP27824 - 98863 NOUMEA cedex qualité du signataire de la déclaration : M. Henri de Meillac, directeur Ridet : 0 053 892.001 Téléphone : 24 60 00 - Mel : henri.demeillac@gbh.fr Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier : M. De Meillac		
OBJET DES MODIFICATIONS	<i>Réorganisation de la surface d'atelier VL</i>		
LOCALISATION DE L'INSTALLATION			
Province :	<i>SUD</i>	Commune :	<i>NOUMEA</i>
		Zone PUD :	<i>UAE2n</i>
N° rue/ lotisse ^t / centroïde	<i>Rue Forest, section Ducos. RGNC 91-93 : 446 671 ; 217 464 – Lot n°691 Centroïde n°.649539-3046 - La surface du lot est de 1 hectare</i>		
ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION	<i>Atelier de réparation et d'entretien de véhicules à moteur</i>		
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée) et SEUILS	
Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur sur une surface d'atelier de 1900 m²	2930-1	D (200 <S< 2 000 m ²)	
Stockage de matières combustibles (dont huiles) en quantité supérieure à 500 T dans un entrepôt couvert : 2 000 m³ et moins de 500 T	1510	NC (V< 5 000 m ³)	
Stockage de pneumatiques (appoint de 2 m³)	2663	NC (V< 1000 m ³)	
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques de capacité C = 32 eh.	2753	NC (C < 50 e.h.)	
Installations de compression (> 10 ⁵ Pa) utilisant un fluide inflammable (2 × 15 kW)	2920	NC (<10 MW)	
Atelier de charge d'accumulateurs de puissance maximale de courant continu 18 kW	2925	NC (P < 50 kW)	

Nom du signataire	M. De Meillac, Directeur Général	Signature
Date	Fait à Nouméa, le _____	

Porter à connaissance relatif à un atelier mécanique
Ducos, NOUMEA

1 Formulaire de présentation

DOSSIER CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN :	Atelier mécanique pour véhicules légers
N° récépissé en cours	CS 20-3160-SI-2701 - DIMENC du 1^{er} septembre 2020

EXPLOITANT :	Personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) : dénomination ou raison sociale : SIDAPS forme juridique : SAS adresse du siège social : 43-45 rue Fernand Forest, Ducos, 98800 NOUMEA adresse de correspondance : BP27824 - 98863 NOUMEA cedex qualité du signataire de la déclaration : M. Henri de Meillac, directeur Ridet : 0 053 892.001		
	Téléphone : 24 60 00 - Mel : henri.demeillac@gbh. FR		
	Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier : M. De Meillac		
	OBJET DES MODIFICATIONS	Réorganisation de la surface d'atelier VL	
LOCALISATION DE L'INSTALLATION			
Province :	SUD	Commune :	NOUMEA
Zone PUD :	UAE2n		
N° rue/ lotisse/ centroïde	Rue Forest, section Ducos. RGNC 91-93 : 446 671 ; 217 464 – Lot n°691 Centroïde n°.649539-3046 - La surface du lot est de 1 hectare		
ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules à moteur		
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée) et SEUILS	
Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur sur une surface d'atelier de 1900 m²	2930-1	D (200 <S< 2 000 m ²)	
Stockage de matières combustibles (dont huiles) en quantité supérieure à 500 T dans un entrepôt couvert : 2 000 m³ et moins de 500 T	1510	NC (V< 5 000 m ³)	
Stockage de pneumatiques (appoint de 2 m³)	2663	NC (V< 1000 m ³)	
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques de capacité C = 32 eh.	2753	NC (C < 50 e.h.)	
Installations de compression (> 10 ⁵ Pa) utilisant un fluide inflammable (2x15 kW)	2920	NC (<10 MW)	
Atelier de charge d'accumulateurs de puissance maximale de courant continu 18 kW	2925	NC (P < 50 kW)	


Nom du signataire	M. De Meillac, Directeur Général	Signature
Date	Fait à Nouméa, le _____	

SIDAPS SAS
43-45 Rue Fernand Forest - BP 27824
98863 Nouméa Cedex - Nouvelle Calédonie
Tél. : +687 24 01 01 - Fax : 24 11 21 - sidaps@gbh.nc
RIDET : 053892.001 - APE : 45.11Z - RCS Nouméa 758053892

Sommaire

.....	1
1. FORMULAIRE DE PRESENTATION	1
2. COMPLEMENTS D'INFORMATION.....	3
3. CARTES ET PLANS DE SITUATION DE L'INSTALLATION.....	5
4. RIDET	6
5. ATTESTATION DU PROPRIETAIRE	7
6. FICHES DE DONNEES DE SECURITE.....	8

Dossier réalisé en vertu du titre I du Livre IV du code de l'Environnement de la province Sud adopté le 20 mars 2009.

Référence du document	2025-12/ V01	
Auteur	Ingénierie de l'Environnement et de la Sécurité Ridet : 490375.002 Isabelle FAISANT BP 16673 98804 NOUMEA Tel : +687 95 46 11 Mel : ies@mls.nc	
Date	5 décembre 2025	

2. Compléments d'information

2.1. AMENAGEMENTS

Après l'incendie de mai 2024, l'atelier initial est réorganisé et son aménagement intérieur nécessite une articulation avec le nouveau bâtiment (reconstruction des halls d'exposition), augmentant sa surface de 150 m² pour atteindre 1900 m² d'espaces de travail et d'entretien, sans changement de seuil. Il s'agit d'un atelier mécanique classique, destiné au service après-vente de la concession et aux révisions. Aucun travail de carrosserie et de peinture n'est réalisé dans cet atelier.

Le stockage de pièces détachées sera constitué d'éléments métalliques, de batteries, graisse, huile, électrolyte, aérosols et d'un stock-tampon de pneus, représentant un volume de 2 000 m³ pour environ 200 T de produits.

Un banc de freinage a été mis en place mais reste inopérant depuis plusieurs années.

Les halls d'exposition et les bureaux d'accueil sont les seuls espaces recevant du public.

L'atelier et ses dépendances sont situés hors de tout périmètre de danger.

2.2. AUTORISATION FONCIERE

L'atelier VL exploité par la SAS Sidaps (Groupe GBH) est situé sur le lot n°691 (1 ha) appartenant à la SCI Platinium dont le représentant autorise ladite activité (cf pièce 6).

Sur le lot limitrophe n°733 se situe l'atelier « bus, poids lourds et engins » exploité par la société Royal Motors (Groupe GBH également).

2.3. DEMANDE DE DEROGATION AU REGARD DES LIMITES DE LOCAUX OCCUPES PAR DES TIERS

2.3.1. Etat des lieux

L'article A.2.1 de la délibération n°707-2008/BAPS spécifie une distance de 15 m des limites de propriété et des locaux occupés par des tiers. Or le bâtiment abritant l'atelier VL et celui exploité par la société Socafer présentent une paroi commune.

2.3.2. Mesures de prévention et de protection au regard du risque d'incendie en lien avec la demande de dérogation liée à l'implantation

Elles regroupent :

- L'isolement de degré REI 120 des parois séparatives avec Socafer, complété d'une toiture M1. Ce mur limitrophe surplombera le mur le bâtiment voisin de plus de 6 m ;
- L'isolement des parois de l'atelier avec les locaux ERP ;
- Des volets roulants métalliques et des portes coupe-feu vers les locaux ERP ;
- 13 extincteurs répartis et 3 RIA ;
- Deux réserves de sable ;
- Deux poteaux Incendie à 95 et 100 m ;
- Une entrée aisée pour les Pompiers par la rue Forest ;
- Vidéosurveillance dans les zones de stockage et aux entrées ;

- Maintenance et entretien des installations électriques et du matériel Incendie, référencés dans le registre de sécurité ;
- Pas de stockage de produits inflammables (carburant, solvants...) dans cette zone.

2.4. ASSAINISSEMENT

2.4.1. Le DSH

Le DSH de 10 L/s collecte les égouttures des zones de travail intérieures. Il fait l'objet d'un contrôle visuel régulier (dégrilleur, obturateur, regard de sortie) et de vidanges et son utilisation n'engendre pas de dysfonctionnement particulier.

L'extension de l'atelier sera raccordée à ce dispositif de traitement.

2.4.2. Les eaux résiduaires domestiques

Elles sont traitées par la fosse toutes eaux de 5000 L complétée d'un percolateur, sans changement au regard de la situation précédente. Les lieux d'exposition des véhicules, constituant la partie ERP, seront raccordés à une station d'épuration Oxyfix 26-35 eh d'Eloy Water précédée d'un bac à graisse de 350 L pour la cafétéria du personnel. Le dimensionnement est établi comme suit (extrait du mémoire technique Becib, oct. 2025) :

DIMENSIONNEMENT

Equivalent habitant et taux de rejet

Compte tenu du contexte, il a été valorisé les usagers suivants :

- > **Pour les usagers permanents**, il a été considéré avec 1 usager = 0,5 EH.
21 personnes en RDC et 19 personnes en R+1 + 3 personnes à l'atelier soit 43 personnels,
Soit $43 \times 0.5 = 22 \text{ Eqh}$
- > **Pour les usagers occasionnels**, il a été considéré pour les visiteurs sur la base de 1 personne / 20 m² et environ 4 rotations publics par jour soit environ 200 visiteurs
Soit $200 \times 0.05 = 10 \text{ Eqh}$

La STEP a été dimensionnée pour environ **32 Eqh**.

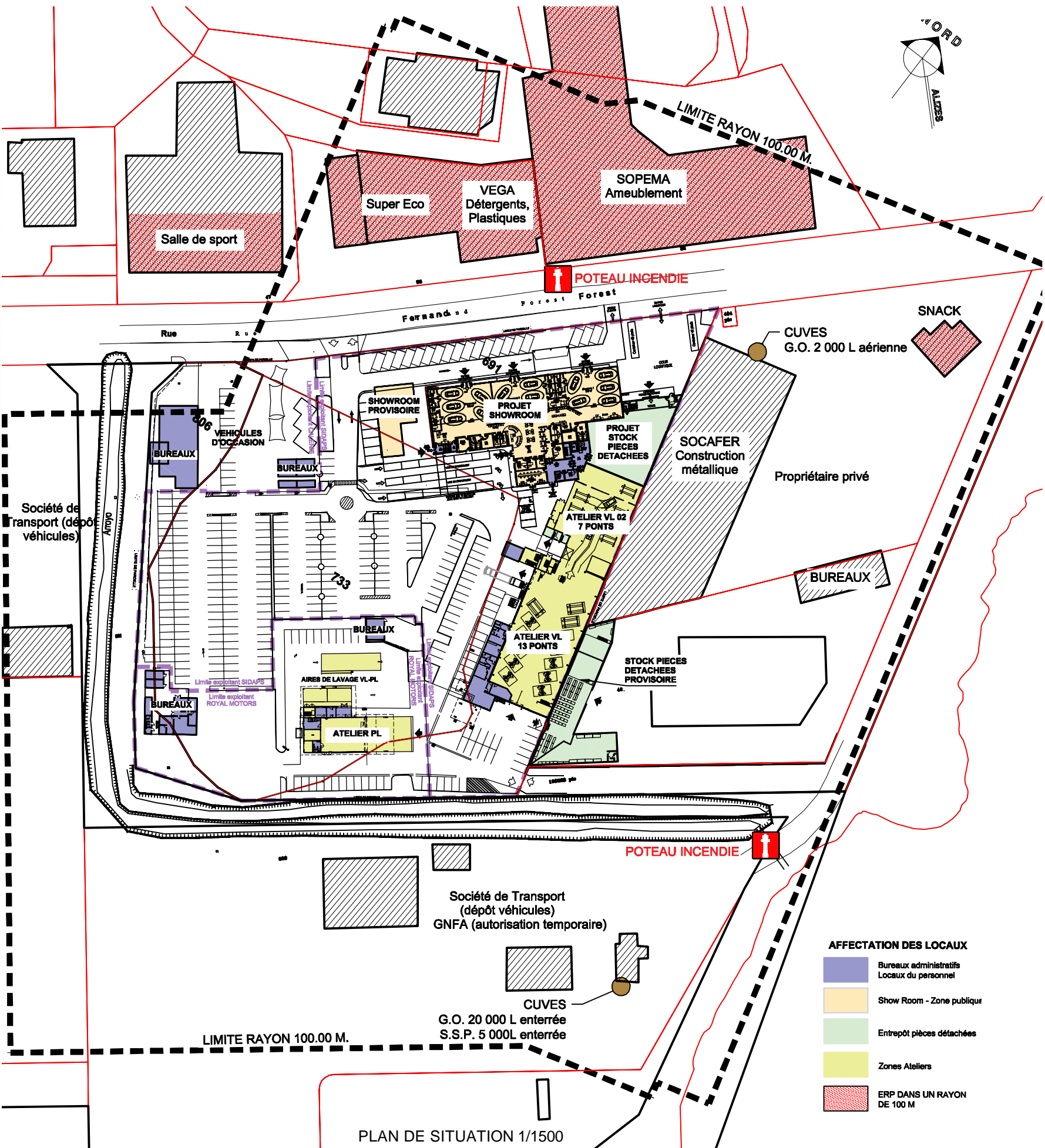
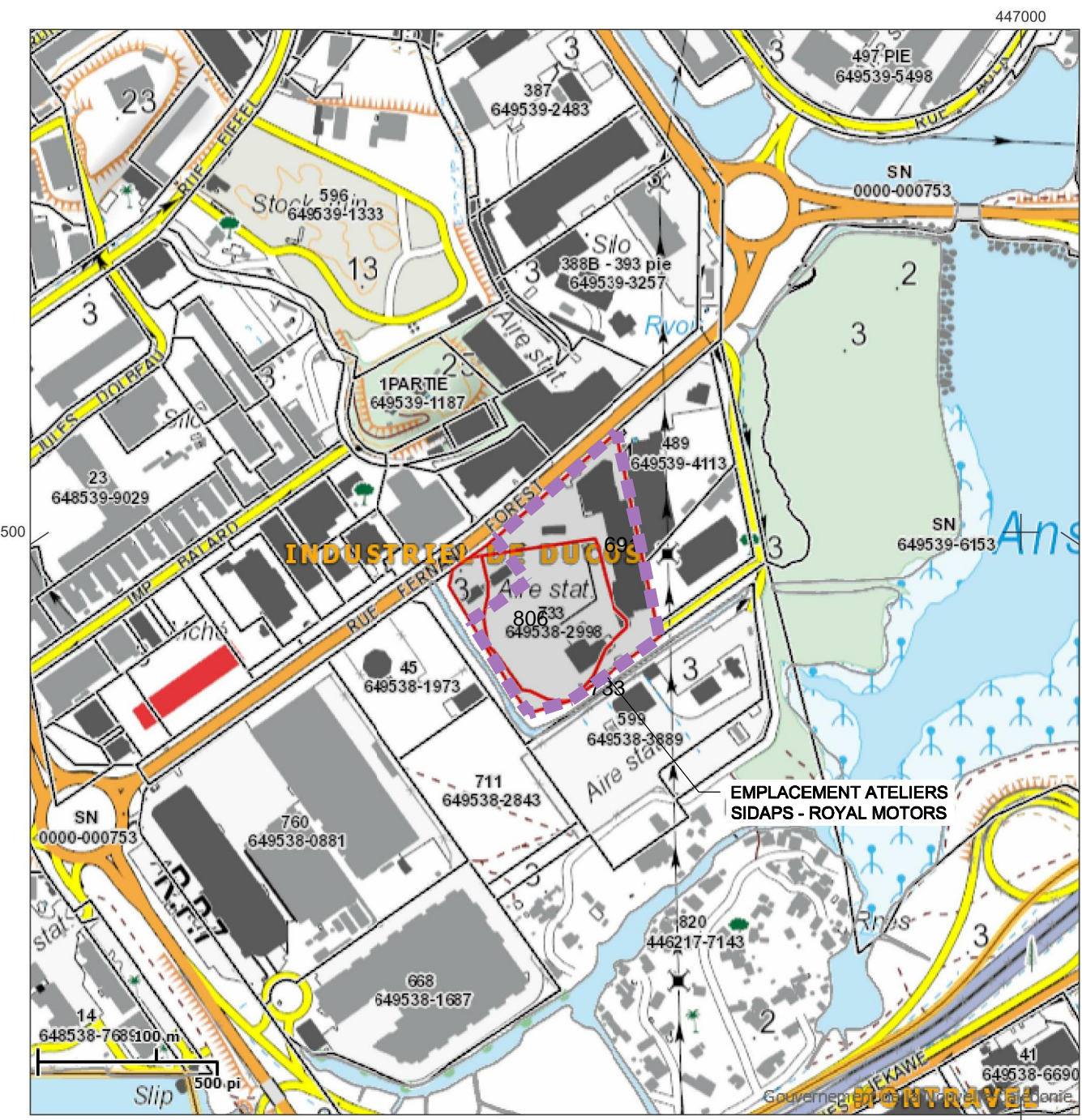
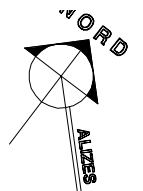
Enfin, les bureaux provisoires au sud disposent d'une fosse toutes eaux et d'un percolateur. Ces installations ne sont pas destinées à être utilisées après la livraison du nouveau bâtiment.

L'assainissement dans ce quartier est de type unitaire.

3. Cartes et plans de situation de l'installation

- Plan de situation de l'activité au sein de Ducos avec rayon de 100 mètres – *Plan 01*
- Plan de masse général et réseaux – *Plan 02*
- Plan des niveaux 1 – *Plan 03*

Extrait de Plan Cadastral



Commune : NOUMEA
 Section : INDUSTRIEL DE DUCOS
 Lotissement :
 Numéro de Lot :
 649538-2998, 649539-3046, 446217-5440 691 733 806

Echelle : 1 / 5000
 Date d'édition : 17/06/2020

- AFFECTATION DES LOCAUX**
- Bureaux administratifs
Locaux du personnel
 - Show Room - Zone publique
 - Entrepôt pièces détachées
 - Zones Ateliers
 - ERP DANS UN RAYON DE 100 M

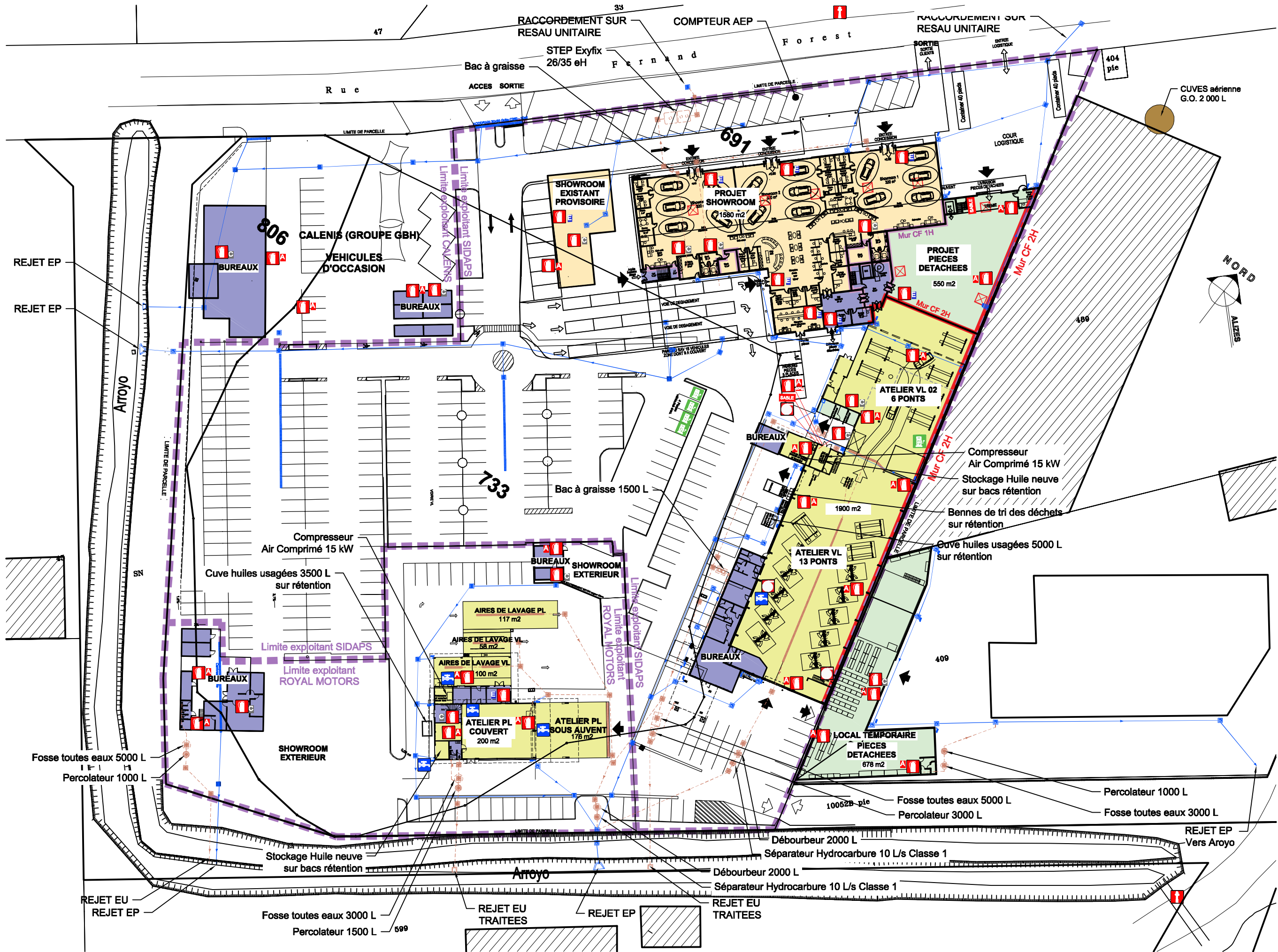
Ces informations sont issues d'un traitement automatique de la base de données du SIG CADASTRE et sont délivrées sous toutes réserves.

SIDAPS - ROYAL MOTORS
 ATELIERS MECANQUES
 ZONE INDUSTRIELLE DE DUCOS - NOUMEA

ATELIER D'ENTRETIEN DE VEHICULES LEGERS - SIDAPS
 PORTE A CONNAISSANCE AU TITRE DES ICPE
 PLANS DE SITUATION - RAYON DE 100 M

Date : Nov 2025
 Echelle : 1/5000 1/1500
 Plan n° : ICPE 01
 Indice : A





AFFECTATION DES LOCAUX

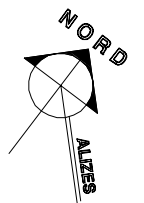
	Bureaux administratifs Locaux du personnel
	Show Room - Zone publique
	Entrepôt pièces détachées
	Zones Ateliers

LEGENDE

	Poteau Incendie
	Bouche Incendie
	RIA
	Extincteur POUDRE
	Extincteur EAU + ADDITIF
	Extincteur CO2
	Paroi CF2H
	Portes CF1H
	Portes CF1/2H
	Exutoires désenfumage
	Robinet de puisage
	Bac de sable 100l + pelle
	Borne recharge V.E.

LEGENDE RESEAUX

	Réseau EP
	Regard EP
	Grille EP
	Réseau EU
	Regard EU
	Caniveau à grille

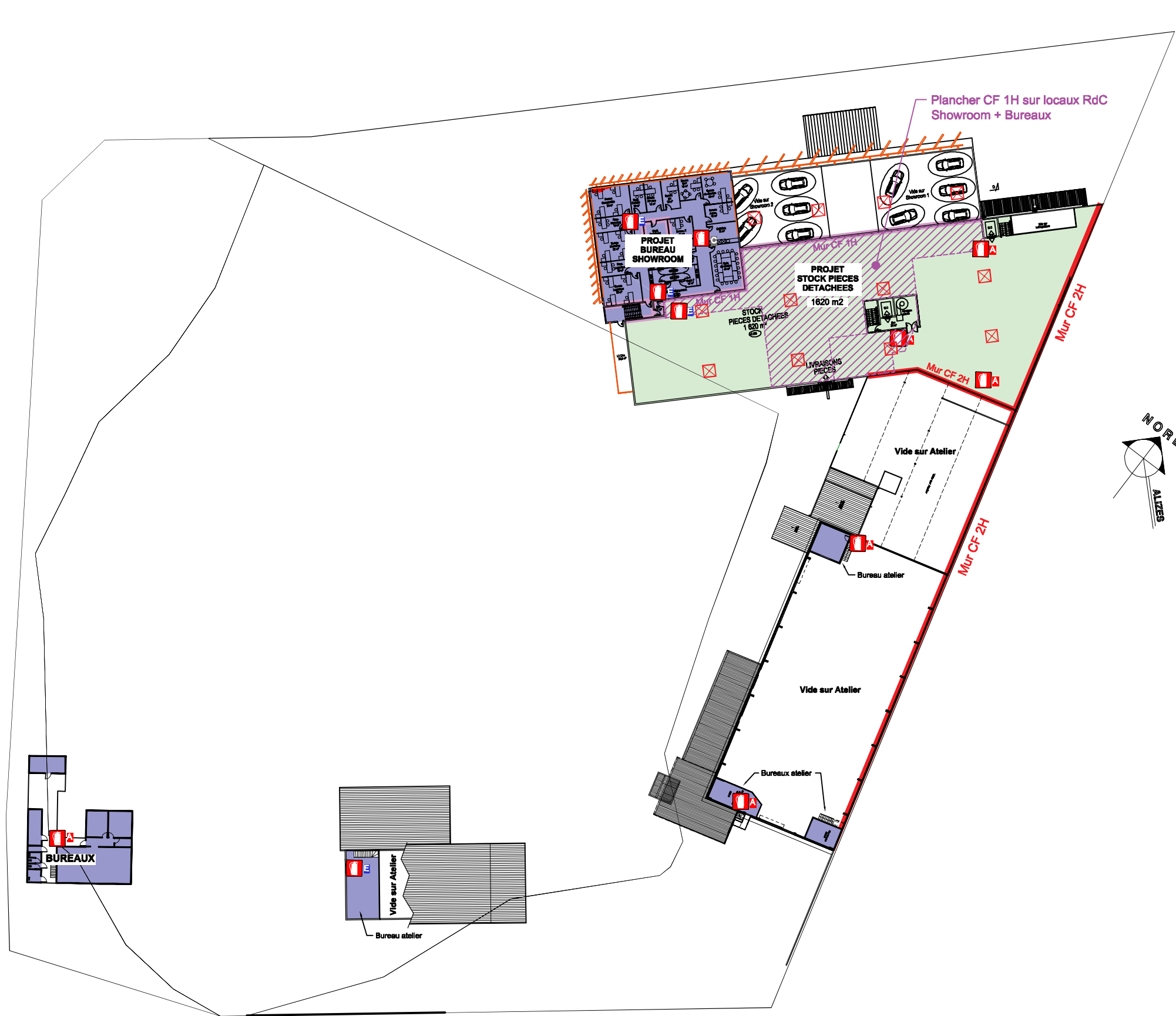


SIDAPS - ROYAL MOTORS
ATELIERS MECANIKES
ZONE INDUSTRIELLE DE DUCOS - NOUMEA

ATELIER D'ENTRETIEN DE VEHICULES LEGERS - SIDAPS
PORTE A CONNAISSANCE AU TITRE DES ICPE
PLAN DE MASSE GENERAL - RESEAUX

Date : Nov 2025
Echelle : 1/50
Plan n° ICPE 02
Indice A



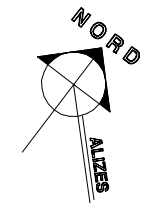


AFFECTATION DES LOCAUX

 	Bureaux administratifs Locaux du personnel
 	Show Room - Zone publique
 	Entrepôt pièces détachées
 	Zones Ateliers

LEGENDE

	Poteau incendie
	Bouche incendie
	RIA
	Extincteur POUVRE
	Extincteur EAU + ADDITIF
	Extincteur CO2
	Porte CF2H
	Porte CF1H
	Porte CF1/2H
	Équipement dévissage
	Robinet de puisage
	Bac de sable 100l + pelle
	Borne recharge V.E.



4. RIDET

**SITUATION AU REPERTOIRE RIDET**
A la date du dimanche 30 novembre 2025

STE D'IMPORTATION AUTOMOBILES DU
PACIFIQUE SUD
BP 27824
98863 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise **Immatriculée le 18/09/1984**

Numéro RID 0 053 892
Raison sociale STE D'IMPORTATION AUTOMOBILES DU PACIFIQUE SUD

Sigle, Nom commercial SIDAPS

Forme juridique Société par actions simplifiée

Situation de l'établissement **Inscrit depuis le 18/09/1984, déclaré actif au 01/07/1975**

Numéro RIDET **0 053 892.001**

Enseigne SIDAPS

Adresse 43-45 rue Fernand Forest
Zone industrielle de Ducos
Nouméa

Activité principale exercée (APE) Vente au détail de véhicules automobiles

Code APE **4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers**

Activités secondaires éventuelles Commerce de détail de pièces automobiles
Atelier de réparation automobile

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.
En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).
Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

5. ATTESTATION DU PROPRIETAIRE**SCI PLATINIUM**

Ridet 763 599.001
Immeuble Norwich
11 rue Georges Baudoux
B.P. 438
98845 NOUMEA CEDEX

ATTESTATION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Je, soussigné M. Jean-Pierre DANG VAN NHA, gérant de la Société Civile Immobilière PLATINIUM, domiciliée 11 rue G. Baudoux à Nouméa, atteste :

- Mettre à disposition de la SAS SIDAPS, représentée par M. Henri DE MEILLAC, Directeur général, les lots 691, 733 et 806 qui sont situés au 43-45 rue F. Forest— Ducos.
- Autorise l'exploitation de concessions automobiles par SIDAPS sur ces parcelles.

A Nouméa le 03/12/2025

SCI PLATINIUM
11, rue Georges Baudoux - Artillerie
B.P 438 - 98845 NOUMÉA CÉDEX
Tél. : 25 54 07 - Fax : 23 87 14
Ridet 763599-001

Pour la SCI PLATINIUM
Cédric de VIVIES
Directeur Général

6. FICHES DE DONNEES DE SECURITE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2017-11-15
1.7	2017-11-14	800001003703	Date de dernière parution: 10.11.2017
			Date de la première version publiée: 29.09.2010

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full Synthetic Motor Oil
Code du produit : 001D7526

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : **Shell Canada Products**
400 - 4th Avenue S.W
Calgary AB T2P 0J4
Canada

Téléphone : (+1) 8006611600
Téléfax : (+1) 4033848345

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC (24 hr): 1 (703) 527-3887 or 1 (800) 424-9300
(US)
CANUTEC (24 hr): (+1) 613-996-6666; Toll Free: 1-888-CAN-
UTEC (226-8832)

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Huile de moteur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:
N'est pas classé comme un danger physique selon les critères du SGH.
DANGERS POUR LA SANTÉ :
N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les critères du SGH.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version 1.7 Date de révision: 2017-11-14 Numéro de la FDS: 800001003703 Date d'impression: 2017-11-15
Date de dernière parution: 10.11.2017
Date de la première version publiée: 29.09.2010

les critères du SGH.

Conseils de prudence : **Prévention:**
Aucune phrase de précaution.
Intervention:
Aucune phrase de précaution.
Stockage:
Aucune phrase de précaution.
Élimination:
Aucune phrase de précaution.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.
Non classé inflammable mais peut brûler.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance : Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full Synthetic Motor Oil

Nature chimique : Huile de base synthétique et additifs.
Huile minérale hautement raffinée.
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

* contient au moins un des numéros CAS suivants : 64742-53-6, 64742-54-7, 64742-55-8, 64742-56-9, 64742-65-0, 68037-01-4, 72623-86-0, 72623-87-1, 8042-47-5, 848301-69-9.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Alcarylamine	36878-20-3	1 - 3
Huile de base interchangeable à faible viscosité (<20,5 mm ² /s à 40°C) *	Non attribuée	0 - 90

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version 1.7	Date de révision: 2017-11-14	Numéro de la FDS: 800001003703	Date d'impression: 2017-11-15 Date de dernière parution: 10.11.2017 Date de la première version publiée: 29.09.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

- | | |
|---|--|
| En cas de contact avec les yeux | : Laver les yeux avec beaucoup d'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.
L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée. |
| Protection pour les secouristes | : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement. |
| Avis aux médecins | : Traiter selon les symptômes. |
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Ne pas utiliser d'eau en jet. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Les produits de combustion peuvent comprendre:
Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air.
Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.
Composés organiques et non-organiques non identifiés. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469). |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique

Huile Moteur

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2017-11-15
1.7	2017-11-14	800001003703	Date de dernière parution: 10.11.2017
			Date de la première version publiée: 29.09.2010

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
- Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Epandage glissant. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement. Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou par tout autre moyen de confinement. Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant. Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau approprié et éliminer les déchets de manière adéquate
- Conseils supplémentaires : Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au chapitre 8 de la feuille de donnée de sécurité. Se reporter au chapitre 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions Générales : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.
- éviter le contact : Agents fortement oxydants.
- Transfert de Produit : Ce matériau peut être un accumulateur statique. Des procé-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version 1.7 Date de révision: 2017-11-14 Numéro de la FDS: 800001003703 Date d'impression: 2017-11-15
Date de dernière parution: 10.11.2017
Date de la première version publiée: 29.09.2010

dures de métallisation et de mise à la terre appropriées doivent être utilisées lors de toutes les opérations de transfert en vrac.

Stockage

Autres données : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé.
Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.

Stocker à température ambiante.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.
Matière non-appropriée: PVC.

Consignes concernant les récipients : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Bruine d'huile minérale	Non attribuée	TWA ((fraction inhalable))	5 mg/m ³	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
		TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	OSHA Z-1
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2017-11-15
1.7	2017-11-14	800001003703	Date de dernière parution: 10.11.2017
			Date de la première version publiée: 29.09.2010

sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods <http://www.cdc.gov/niosh/>

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods <http://www.osha.gov/>

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances <http://www.hse.gov.uk/>

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. <http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp>

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France <http://www.inrs.fr/accueil>

Mesures d'ordre technique

: Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :
Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer.

Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique

Huile Moteur

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2017-11-15
1.7	2017-11-14	800001003703	Date de dernière parution: 10.11.2017
			Date de la première version publiée: 29.09.2010

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.
En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.
Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.
Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.
Sélectionnez un filtre adapté aux combinaisons de gaz et vapeurs organiques [type A/type P, pour les éléments ayant un point d'ébullition > 65 °C (149 °F)].

Protection des mains
Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.
En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version 1.7	Date de révision: 2017-11-14	Numéro de la FDS: 800001003703	Date d'impression: 2017-11-15 Date de dernière parution: 10.11.2017 Date de la première version publiée: 29.09.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

-
- | | |
|-----------------------------------|---|
| Protection des yeux | : Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé. |
| Protection de la peau et du corps | : Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards.
Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques. |
| Risques thermiques | : Sans objet |
| Mesures de protection | : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- | | |
|-------------------|---|
| Conseils généraux | : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Éviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface.
Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs. |
|-------------------|---|

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|---|---|
| Aspect | : Liquide à température ambiante. |
| Couleur | : ambre |
| Odeur | : Légère odeur d'hydrocarbure |
| Seuil olfactif | : Données non disponibles |
| pH | : Sans objet |
| Point d'écoulement | : -48 °C / -54 °F
Méthode: ASTM D97 |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : > 280 °C / 536 °F
Valeur(s) estimée(s) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique **Huile Moteur**

Version 1.7	Date de révision: 2017-11-14	Numéro de la FDS: 800001003703	Date d'impression: 2017-11-15 Date de dernière parution: 10.11.2017 Date de la première version publiée: 29.09.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Point d'éclair	: 207 °C / 405 °F
	Méthode: ASTM D93 (PMCC)
Taux d'évaporation	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Limite d'explosivité, supérieure	: Typique 10 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: Typique 1 %(V)
Pression de vapeur	: < 0.5 Pa (20 °C / 68 °F) Valeur(s) estimée(s)
Densité de vapeur relative	: > 1 Valeur(s) estimée(s)
Densité relative	: 0.839 (15 °C / 59 °F)
Densité	: 839 kg/m ³ (15.0 °C / 59.0 °F)Méthode: ASTM D4052
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	: Données non disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pow: > 6 (basé sur les informations de produits similaires)
Température d'auto-inflammabilité	: > 320 °C / 608 °F
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: 53.9 mm ² /s (40.0 °C / 104.0 °F) Méthode: ASTM D445
	9.8 mm ² /s (100 °C / 212 °F) Méthode: ASTM D445
Propriétés explosives	: Non répertorié
Propriétés comburantes	: Données non disponibles
Conductivité	: Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.
Température de décomposi-	: Données non disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique **Huile Moteur**

Version 1.7	Date de révision: 2017-11-14	Numéro de la FDS: 800001003703	Date d'impression: 2017-11-15 Date de dernière parution: 10.11.2017 Date de la première version publiée: 29.09.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

tion

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.
Stabilité chimique	: Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Réagit avec les agents fortement oxydants.
Conditions à éviter	: Températures extrêmes et lumière solaire directe.
Matières incompatibles	: Agents fortement oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation	: L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.
-------------------	--

Informations sur les voies d'exposition probables

Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (rat): > 5,000 mg/kg Remarques: Estimé faiblement toxique:
Toxicité aiguë par inhalation	: Remarques: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (lapin): > 5,000 mg/kg Remarques: Estimé faiblement toxique:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Est probablement légèrement irritant.
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version 1.7	Date de révision: 2017-11-14	Numéro de la FDS: 800001003703	Date d'impression: 2017-11-15 Date de dernière parution: 10.11.2017 Date de la première version publiée: 29.09.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Est probablement légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Estimé non sensibilisant pour la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Estimé non cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Non considéré comme nuisant à la fertilité. Estimé non toxique pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Non considéré comme un danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Non considéré comme un danger.

Toxicité par aspiration

Produit:

N'est pas considéré comme un danger en cas d'aspiration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version 1.7	Date de révision: 2017-11-14	Numéro de la FDS: 800001003703	Date d'impression: 2017-11-15 Date de dernière parution: 10.11.2017 Date de la première version publiée: 29.09.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.

TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.

Remarques: Un contact permanent avec des huiles de moteurs usagées a provoqué des cancers de la peau lors d'essais sur des animaux.

Remarques: Légèrement irritant pour le système respiratoire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit.
Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement. (LL/EL/IL50 exprimé en tant que quantité nominale de produits requise pour préparer un extrait aqueux expérimental).

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons (Toxicité aiguë) : Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les crustacées (Toxicité aiguë) : Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques (Toxicité aiguë) : Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les crustacées (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë) : Remarques: Données non disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique

Huile Moteur

Version 1.7	Date de révision: 2017-11-14	Numéro de la FDS: 800001003703	Date d'impression: 2017-11-15 Date de dernière parution: 10.11.2017 Date de la première version publiée: 29.09.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Estimé comme non facilement biodégradable. Les principaux composants sont estimés par nature comme biodégradables. Toutefois certains peuvent persister dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: > 6
Remarques: (basé sur les informations de produits similaires)

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Liquide dans la plupart des conditions environnementales.
Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Remarques: Flotte sur l'eau.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Le produit est un mélange de composés non volatils, qui ne sont pas supposés s'échapper dans l'atmosphère en quantités importantes.
Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par réaction photochimique ou encore de contribuer au réchauffement climatique.

Mélange peu soluble.
Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.
Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version 1.7	Date de révision: 2017-11-14	Numéro de la FDS: 800001003703	Date d'impression: 2017-11-15 Date de dernière parution: 10.11.2017 Date de la première version publiée: 29.09.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Réglementation locale
Remarques : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG-Code

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2017-11-15
1.7	2017-11-14	800001003703	Date de dernière parution: 10.11.2017
			Date de la première version publiée: 29.09.2010

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereux et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereux.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

DSL : Tous les composants sont répertoriés.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; CPR - Règlement sur les produits contrôlés; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

Pennzoil Platinum SAE 5W-30 Full synthétique Huile Moteur

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2017-11-15
1.7	2017-11-14	800001003703	Date de dernière parution: 10.11.2017
			Date de la première version publiée: 29.09.2010

tion auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (|) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272/2008, etc.).

Date de révision : 2017-11-14

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR

Référence : **MAGIC MOUSSE**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : MAGIC MOUSSE

Code du produit : 2647

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tel / Fax: 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 15

Société/Organisme : ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.2. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification (CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
CAS: 68891-38-3EC: 500-234-8REACH: 01-2119488639-16LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM			GHS07WngSkin Irrit.
2, H315Eye Irrit. 2, H319	XiXi;R38-R36		1 <= x % < 2.5

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Référence : **MAGIC MOUSSE**

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Ne pas frotter : effet abrasif, procéder à un rinçage à l'eau claire paupières écartées.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Rincer à l'eau claire.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Référence : **MAGIC MOUSSE**

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart du gel.

Stocker dans emballage d'origine bien refermé dans un endroit frais à l'écart du gel, de la chaleur et du soleil pour maintenir la qualité du produit.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :8

Neutre.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : = 1

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

Référence : **MAGIC MOUSSE**

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Bibliographie SODIUM LAURETH SULFATE : n'est pas présumé comme pouvant avoir un impact important sur l'environnement. dégradabilité persistance : produit "facilement biodégradable" (selon méthodes OECD).

Bibliographie COCAMIDE DEA : n'est pas présumé comme pouvant avoir un impact important sur l'environnement. Dégradabilité persistance : produit "facilement biodégradable" (selon méthodes OECD).

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 7.1 mg/l

Espèce : Brachydanio rerio

Durée d'exposition : 96 h

Méthode REACH C.1 (Toxicité aiguë vis-à-vis des poissons)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 7.7 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = 12 mg/l

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} 0.3

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

Référence : **MAGIC MOUSSE**

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
--------	---------

84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
----	--

84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.
----	--

- Nomenclature des installations classées (Version 33.1 (Mars 2014)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
---------	----------------------------	--------	-------

1630	Soude ou potasse caustique (fabrication industrielle, emploi ou stockage de lessives de)		
------	--	--	--

A.	- Fabrication industrielle de	A	1
----	-------------------------------	---	---

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

Référence : **MAGIC MOUSSE**

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

Phrases de risque :

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 38	Irritant pour la peau.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).